

Maîtriser les fondements juridiques des contrats *Comprendre pour s'engager*

Les contrats se suivent... mais ne se ressemblent pas. Quant à la jurisprudence, elle évolue au point de se transformer en un véritable maquis réglementaire. Cette formation présente les cadres généraux des contrats en vigueur dans le spectacle et en particulier dans le spectacle vivant. Elle précise les contraintes et donne les clés de compréhension propres à chaque situation. Elle explore les risques et ouvre des pistes pour les réduire.

A l'issue de cette formation, les participant(e)s seront en mesure de :

- Comprendre le cadre général et les logiques des contrats
- Rédiger des contrats courants et des clauses particulières
- Distinguer les différents contrats de travail dans le spectacle
- Sécuriser des contrats de production et de diffusion de spectacle
- Elaborer des contrats qui intègrent les obligations de partenaires différents par nature

Publics

Cette formation est conçue à l'intention de toutes les personnes confrontées aux questions juridiques et, plus particulièrement, à celles qui sont amenées à élaborer, rédiger ou, plus simplement, signer des contrats dans le domaine du spectacle.

Pré-requis

Il existe une session annuelle. Pour candidater à la formation, il est demandé au candidat (à la) de nous adresser CV et lettre de motivation sur son projet professionnel qui seront soumis à l'intervenante. Le (la) candidat(e) sera informé(e) de la réponse dans la semaine suivant sa demande.

Modalités pédagogiques

Cette formation est conçue sous le mode de la mixité. Elle regroupe des étudiant(e)s du parcours « Administration du spectacle » et des participant(e)s inscrit(e)s au titre de la formation professionnelle continue. Elle articule des apports théoriques à des exemples et études de cas. Une large place est donnée à des échanges sur la pratique professionnelle des participant(e)s, lesquels sont invité(e)s à apporter des cas abordés dans leurs fonctions.

Documentation

Une documentation pédagogique est remise aux participant(e)s à l'issue de la formation. Elle est composée de textes de loi, de jurisprudence, de fiches techniques et de clauses de contrats commentées.

Evaluation

Une attestation de formation référençant les compétences acquises est délivrée à chaque participant(e) à l'issue de l'action de formation.

Au cours de cette formation sont notamment abordées les thématiques suivantes :

Les cadres généraux du droit des contrats (jour 1)

- La classification des contrats
- Les principes qui régissent la formation des contrats
- Les conditions de validité ou de nullité des contrats
- L'exécution et la non-exécution
- La responsabilité contractuelle

Les contrats liant l'employeur aux équipes artistiques et techniques (jour 2)

- Les contrats des artistes
- Les contrats des techniciens
- Les contrats des personnels permanents
- Les contrats des auteurs
- Les contrats des concepteurs (décor, costumes, lumière, son)

Les contrats liant les producteurs et les diffuseurs de spectacle vivant (jour 3)

- Les contrats de coproduction (simple ou SEP)
- Les contrats de diffusion (cession, coréalisation, location)
- La nécessaire articulation entre la fiche technique et le contrat
- Les enjeux fiscaux et les droits d'auteurs afférents

Intervenante

Nathalie MONNIER, enseignante à l'Ensatt, agrégée d'économie et de gestion comptable et financière, ayant exercé des fonctions de chargée de production et d'administratrice pour des compagnies dramatiques et la Filature, scène nationale de Mulhouse.

A Lyon - ENSATT-**Cycle de 3 jours - 21 heures-****Plein tarif : 840,00 euros*****Tarif réduit : 420,00 euros****

* L'ENSATT n'est pas assujettie à la TVA

**Le tarif réduit est réservé aux stagiaires en autofinancement

Cette action de formation est extraite d'un parcours diplômant enregistré au RNCP, fiche 35 624. L'ENSATT est accréditée par l'HCERES et réputée satisfaire à ses obligations qualité.

Informations, réservation claire.lescuyer@ensatt.fr ou 04 78 15 05 33